

ÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 772

Date dépôt 06/02/2018

Date validation 24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : CINÉMA, SPÉCIALITÉ IMAGE

FINALITÉ	N.A	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce Master est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Image qui souhaitent compléter leur formation.

La formation s'appuie sur les principes de la pédagogie du projet.

Le programme est composé de cours généraux, de cours techniques et de cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle.

Les cours techniques visent à autonomiser les étudiants dans le cadre d'une recherche personnelle appliquée et d'une meilleure intégration dans le milieu professionnel de l'image.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Les principaux domaines investigués sont le cadre, la direction photo, et l'étalonnage colorimétrique.

Au terme du cycle, les étudiants mettent en œuvre une création artistique personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à assumer avec autonomie leurs responsabilités au sein d'équipes de tournage ou de postproduction professionnelles, et à formuler dans ce cadre des propositions artistiques originales liées aux domaines de l'image.

Au terme de la formation l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de l'Image
2. Formule des propositions artistiques originales qui s'appuient sur des connaissances esthétiques et techniques hautement spécialisées
3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques de l'Image pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes professionnels complexes

ENJEUX SOCIÉTAUX et UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive, au meilleur niveau des artistes du milieu cinématographique. Œuvrer à la qualité de la production cinématographique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine du cadre et de la direction photo. Améliorer l'adhésion entre la création cinématographique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité de se mettre au service du projet d'un réalisateur. Par l'exercice de responsabilités artistiques et organisationnelles dans le domaine de la création cinématographique, le cadreur, le directeur photo, l'assistant caméra s'inscriront comme des maillons essentiels dans le processus de création du domaine cinématographique.

PROFIL TYPE DES DIPLOMÉS et ROLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS

-En tant que cadreur

À l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants :

Maîtrise des différents types de caméras, excellentes connaissances des optiques, maîtrise des techniques de prise de vues, connaissance approfondie de la narration par le cadre cinématographique, capacité d'écoute et de compréhension des intentions du réalisateur, bonne connaissance de l'ensemble des autres métiers du plateau de cinéma, capacité de dialogue avec ceux-ci, capacité d'adaptation du cadre au jeu des comédiens ou aux actions des protagonistes d'un documentaire, capacité à argumenter ses choix.

À l'issue de la formation, le diplômé a acquis les connaissances suivantes :

Excellentes connaissances en optique, bonne connaissance des différents types de machinerie utilisés pour la prise de vues, excellente culture de l'image.

Le cadreur assure le cadrage des images et l'harmonie des mouvements de l'appareil de prise de vues, en fonction des indications du réalisateur pour la partie artistique et sous le contrôle, d'un point de vue technique, du directeur de la photographie. Il s'assure de fournir des images nettes, composées et stables. Il est également responsable de la surveillance du champ de l'image enregistrée, pour éviter l'enregistrement d'éléments imprévus lors du tournage des plans. Il doit signaler au réalisateur tout événement qui puisse compromettre l'utilisation d'un plan au montage.

-En tant que directeur de la photographie

À l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants :

Lire et exploiter un scénario sous l'angle de la photographie cinématographique, transposer des souhaits de mise en scène en cahier des charges techniques pour la prise de vue et l'éclairage et de la machinerie, régler les différents paramètres des caméras, capacité à diriger l'équipe image et à travailler en harmonie avec le réalisateur.

À l'issue de la formation, le diplômé a acquis les connaissances suivantes :

Bonnes connaissances en histoire cinématographique, en histoire de la peinture et en esthétique, parfaite connaissances de l'optique et des outils de prise de vues, bonnes connaissances des gammes d'éclairage disponibles, bonne connaissance des contraintes liées aux métiers d'autres contributeurs artistiques (décoration , costumes, maquillage, coiffure ...), excellente connaissance des procédés de prise de vues numériques, très bonne connaissance de l'ensemble de la chaîne de production et de postproduction d'un film, excellentes connaissances des possibilités de l'étalonnage colorimétrique.

Le directeur de la photographie est responsable de la mise en lumière et en image d'un film (cinéma, télévision, ...). Il contribue à la création des aspects esthétiques d'un film, son rendu d'image et à la mise en valeur du sujet et des comédiens. Il conçoit la mise en images sur la base du scénario et en échange avec le réalisateur. Lors du tournage, son travail reste concentré sur la mise en lumière des plans à tourner. À l'issue du tournage, le directeur de la photo suit l'étalonnage du film ainsi que les travaux de finition.

Le directeur de la photographie est responsable de la qualité de l'image qui doit être conforme aux souhaits de la réalisation. De son travail, ses compétences et son expérience dépend une partie importante de la qualité technique d'un film.

B. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de l'image
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image de la lumière et du cadre
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise de vues et du traitement de l'image